



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 28 février 2023

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

▪ **Finances :**

Approbation du compte de gestion

Approbation du compte du compte administratif

▪ **Travaux en cours :**

Extension de la Maison de santé : Baux avec les professionnels

Aménagement du Parc de la Chavaigne

▪ **Projet d'extension du complexe sportif :**

Présentation des plans

Installation de panneaux photovoltaïques

▪ **Personnel communal :** Modification du tableau des effectifs

▪ **Projet d'accueil de nouveaux services :**

Candidature pour l'accueil d'une brigade mobile

Candidature pour le recueil des demandes des titres d'identité

▪ **Foncier :**

Régularisation de chemins ruraux : Villepie...

Acquisition de parcelles à Villanfray

Membres élus : 23 En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 25.01.2025 corrigé du prénom du propriétaire des parcelles à acquérir à la Cendrie : M. Michel BOUVET.

Le Maire indique que, dans le cadre de la délégation du conseil municipal, il a renoncé au droit de préemption urbain pour le bien situé 4 rue de Villeneuve.

Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du compte de gestion établi par le receveur, pour l'année 2022, concernant le budget principal de la commune, adopte sans réserve ce document.

Adoption du compte administratif 2022 du budget principal

Sous la présidence de madame Huet, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 1.946.837,57 | 2.274.253,66 | 1.356.868,83 | 1.871.582,16 |
| + 327.416,09 | | + 514.713,33 | |
| Résultat reporté (002) + 0 | | Résultat reporté (001) + 87.024,78 | |
| Résultat cumulé + 327.416,09 | | Résultat cumulé + 601.738,11 | |
| + 929.154,20 | | | |

Il est précisé, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à **723.210,00 €** et en recettes à **292.450,00 €**

Le Maire présente ensuite différents ratios, indicateurs de l'état de santé financière de la commune :

- évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à celles des recettes de fonctionnement
- capacité de désendettement de la commune.

Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du compte de gestion établi par le receveur, pour l'année 2022, concernant le budget annexe de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité adopte sans réserve ce document.

Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement

Sous la présidence de madame Huet, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de la commune qui fait apparaître le résultat suivant : - 90 380,00 € .

Travaux d'extension de la Maison de Santé

Le Maire indique que l'espace de soins des kinésithérapeutes est ouvert au public depuis le 27 février, ceux de la podologue et de l'ostéopathe devraient ouvrir dans une quinzaine de jours.

Sont encore à installer le chauffage et le plafond du hall d'entrée, le bardage en façade et la VMC.

Concernant le marché de travaux les plus-values suivantes ont été validées :

Lot « Plomberie – Chauffage » : 14 119,12€ HT pour l'installation du chauffage dans le nouveau hall. Non prévu dans le marché par sobriété énergétique, ce point n'avait pas été évoqué mais compte tenu de la présence du secrétariat dans le hall, l'absence de chauffage dans la nouvelle partie n'est pas envisageable. 2 211€ HT pour la cabine de douche et la robinetterie.

Lot « Gros œuvre » : 600€ TTC pour le local VMC

Lot « Faux plafonds » : 930 € HT

En outre, au vu du contexte économique, le titulaire du lot « Ascenseur » a demandé une revalorisation de prix de 3 882,55€ pour un montant de marché de 24 570€ HT, cette demande n'a pas été validée.

Par ailleurs, le Maire indique que le docteur Baril Alamine va reprendre le bureau de l'ostéopathe. Dans le cadre de son arrivée, elle demande si la réfection de la peinture du bureau pouvait être prise en charge par la commune. Le conseil valide cette demande dont le coût s'élève à 627€ HT.

En ce qui concerne les futurs baux, le Maire a reçu les professionnels de santé pour une partie le 30 janvier et pour l'autre le 2 février. De ces rencontres, il ressort que les nouveaux baux professionnels d'une durée de 6 ans seront à effet au 01.04.2023.

Les loyers seront calculés sur la base annuelle de 86,05€ TTC du m² professionnel, révisé selon l'indice des locaux tertiaires.

Les charges : eau, ascenseur, entretien chauffage, extincteurs, vérifications périodiques sont réparties sur la base de la surface professionnelle louée.

| | Surface louée en m ² | Loyer mensuel en € TTC | Charges à supporter en % |
|--|---------------------------------|------------------------|--------------------------|
|--|---------------------------------|------------------------|--------------------------|

| | | | |
|----------------------|--------|---------|--------|
| Association médecins | 142,02 | 1018,40 | 25,54% |
| SCM Maison de santé | 55,19 | 395,76 | 9,93 |
| SISA : | 27,96 | 2200,5 | 5,03 |
| Ostéopathe | 29,13 | 208,89 | 5,24 |
| Infirmières | 32,18 | 230,76 | 5,79 |
| Podologue | 29,18 | 209,24 | 5,25 |
| Kinésithérapeute : | 126,02 | 903,67 | 22,66 |
| Dentiste | 87,19 | 652,22 | 15,68 |
| Psychol / Ergoth | 27,18 | 194,90 | 4,89 |

Concernant le bureau utilisé par la psychologue et par l'ergothérapeute, une convention de mise à disposition sera proposée.

Projet d'extension du complexe sportif

Le Maire indique que le projet, présenté le 25 janvier dernier, a été soumis aux principales associations utilisatrices du bâtiment.

Les remarques et la proposition de plan ont été étudiées lors de la réunion avec la maîtrise d'œuvre, le 14 février dernier, en veillant à ce que le projet ne fasse pas basculer le complexe sportif, actuellement ERP de 5^{ème} catégorie, en ERP de 4^{ème} catégorie, ce qui impliquerait de nombreuses contraintes et obligations.

Les nouveaux plans sont soumis à l'assemblée, qui retient les principes suivants :

- club house situé en partie nord du bâtiment,
- club house en accès direct depuis la salle des sports et l'extérieur,
- une partie vitrée entre la salle des sports et le club house,
- aucun vestiaire double, des vestiaires aux normes foot et les autres potentiellement plus petits.

Le Maire indique que suite à consultation seront retenus pour assurer :

- les études géotechniques : APOGEA : 3800€ HT
- le contrôle technique : SOCOTEC : 5 100 € HT
- la coordination en matière de sécurité et de protection santé : ABG Coordination : 3280€ HT

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet et concernant la 2^{nde} phase de travaux :

- Une réflexion est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du complexe. Cette proposition a été validée par l'architecte des bâtiments de France, en partie sud du toit uniquement.

En ce qui concerne la production, celle-ci pourrait faire l'objet d'une autoconsommation collective étendue : la quantité d'électricité produite viendrait diminuer la quantité consommée par les bâtiments communaux. Une étude est à réaliser pour évaluer la production et identifier les sites sur lesquels la production serait fléchée.

Cette installation pourrait, peut-être, être éligible au « fonds vert », nouveau dispositif de subventions porté par l'Etat.

- Une mission de maîtrise est confiée au cabinet ABE Environnement pour un montant de 39 882€ HT, et eu égard à la surface à aménager, plus d'1 hectare, un dossier loi sur l'eau devra être déposé.

Aménagements du parc de la Chavaigne : début des travaux le 13 mars, repoussé au 23 mars.

Projet de parc éolien

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur le principe d'un projet de parc éolien sur la commune ; à la majorité, les élus semblent favorables. Le Maire indique qu'il a reçu une société privée qui propose l'installation d'éoliennes sur du foncier communal : les secteurs des Landes, et que de ce fait, les retombées financières pourraient être importantes. Le conseil municipal autorise le maire à poursuivre la réflexion sur ce projet.

Projet d'accueil d'une brigade mobile

La candidature de la commune pour l'accueil d'une brigade mobile a été transmise en préfecture et sera étudiée par le ministère, les réponses sont prévues au cours du deuxième semestre.

Pour ce projet et compte tenu de l'implantation du service des titres d'identité en mairie, le Maire indique qu'il convient de louer un local dans le parc privé. Il suggère à l'assemblée qui l'accepte de prendre en location, au 1^{er} mars 2023, le local d'une surface de 33 m² situé place du vieux marché moyennant un loyer mensuel de 299€ +20€ pour provision sur charges.

Création d'un service de délivrance des titres d'identité

Pour la mise en place et le fonctionnement de ce service l'Etat apportera :

- une dotation forfaitaire de 4000€ pour les équipements : bureau - unité centrale, destructeur de documents,
- une dotation annuelle pour l'acquisition d'un logiciel de prise de rendez-vous
- une dotation annuelle de 8 000 € qui sera valorisée selon le nombre de titres émis.

Compte tenu des horaires actuels d'ouverture de la mairie, le Maire suggère d'ouvrir le service des titres d'identité à hauteur de 12 heures par semaine et que l'agent recruté viennent en renfort sur certains services pour un temps restant à définir.

Personnel communal

Le conseil municipal à l'unanimité décide de transformer au 1^{er} mars les postes suivants :

- Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl de 34/35^{ème} en un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl à temps complet,
- Rédacteur principal 2^{ème} cl à temps complet en un poste de Rédacteur principal 1^{ère} cl à temps complet,
- Technicien principal 2^{ème} cl à temps complet en un poste de Technicien principal 1^{ère} cl à temps complet,

En outre, le conseil municipal, suite au recrutement d'animateurs en cours de qualification BAFA majeurs, décide de compléter la délibération 2022- 071 du 7 décembre 2022 relative à leur rémunération en fixant 2 nouveaux forfaits journée : 5 heures : 24 euros et 10 heures : 48 euros.

Affaires foncières

Le Maire informe l'assemblée que M. Gérard BARBOT a formulé une demande d'acquisition d'un ancien chemin rural situé au cœur d'une parcelle de terre dans le triangle : Larderie - Ménetières - Bois d'Izé. Ce chemin sera inscrit dans la future procédure de régularisation des chemins ruraux.

Par ailleurs, il indique qu'au lieu-dit Villanfray, des acquisitions de terrains pourraient être réalisées par la commune permettant la création d'une voie d'accès publique sur les parcelles 631,556 et 557. Le conseil municipal autorise le maire à missionner un géomètre.

Projet Maison d'Assistants Maternelles

Le Maire indique qu'il a reçu deux assistantes maternelles qui envisagent de s'installer au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles et sont donc à la recherche d'une maison ou un appartement comprenant une grande pièce de vie et 2 voire 3 chambres. Mme DA SILVA prend la parole pour lire une présentation rédigée par les porteurs de projet. Celles-ci ont diffusé un questionnaire pour connaître les besoins des familles et comme pressenti, l'attente est forte ; elles souhaitent pouvoir développer ce projet au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Terrain de foot

Ayant demandé à intervenir, M. Julien BEUNEL prend la parole et soulève des questions relatives à l'entretien du terrain d'honneur. Il revient sur le fait qu'au cours de la saison dernière, il y avait eu des difficultés en raison des tondeuses en panne. Aujourd'hui, s'il y a encore parfois des problèmes de tonte, ce sont surtout les trous et les bosses qui font l'objet de remarques des équipes et des spectateurs. Le Maire indique que le problème est réel et source de tension, mais que les solutions compte tenu de la nature du sol, plutôt sableuse, ne sont pas aisées. M. François Xavier JUGUET se propose d'aller constater, Michel GIEUX également et de voir avec le responsable des services techniques.

Procès-verbal arrêté le mercredi 29 mars 2023

Le Maire, Bruno DELVA

La secrétaire de séance, 3^{ème} Adjointe, Maryse HUCHET

